



PROTECTION CIVILE DES BOUCHES DU RHÔNE

A Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Comment remplir votre demande ?

Les pages suivantes vont nous permettre de répondre au mieux à vos attentes en proposant un dispositif dimensionné par rapport aux risques liés à votre manifestation :

Les caractéristiques du site et des alentours sont des éléments essentiels

On entend par « acteurs » les personnes directement concernées par la manifestation (ex : les sportifs engagés sur un tournoi, les participants à une soirée dansante...).

On entend par « public » les personnes présentes sur le site de la manifestation sans y participer directement (ex : les supporters d'une équipe sportive, le public d'un spectacle...).

Votre demande peut concerner les acteurs et/ou le public de votre manifestation. N'hésitez pas à nous contacter afin de vous aider à compléter la demande. Plus d'informations sur www.adpc13.fr

Nos engagements

Nous établissons un devis en fonction des éléments renseignés, c'est pourquoi la demande doit être remplie le plus précisément possible. Une convention liant les deux parties sera alors rédigée, si notre proposition vous agréée.

Les dispositifs prévisionnels de secours sont assurés par des secouristes bénévoles, titulaires du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et 2. L'indemnité qui vous sera demandée nous permet d'acheter et d'entretenir le matériel et participe à la formation continue des secouristes.

Cadre juridique

Depuis le 1er janvier 2007, la loi de modernisation de la sécurité civile (Loi n° 2004-811 du 13 août 2004) confie l'organisation des dispositifs prévisionnels de secours aux associations de secourismes agréées.

La Protection Civile des Bouches du Rhône est Régulièrement affiliée à la FNPC. A ce titre elle peut exercer, par mandat de la FNPC, et d'une manière déconcentrée, sur tout le territoire du département des Bouches du Rhône les Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS).

Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours est fixé par le Référentiel National relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (Arrêté du 7 novembre 2006 du Ministère de l'Intérieur). Votre demande doit être datée et signée afin de pouvoir être prise en compte.



PROTECTION CIVILE DES BOUCHES DU RHÔNE

Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Merci de remplir et de retourner ce document et j'espère que vous proposerez un dispositif de secours conforme au cadre légal.

Organisme demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fax :

Mail :

Représenté par :

Fonction :

Représenté légalement par :

Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom :

Activité/Type :

Date(s) et horaires :

Nom du contact sur place :

Téléphone fixe :

Fonction de ce contact :

Téléphone portable :

Adresse :

Circuit : Oui

Non

Si oui :

Ouvert

Fermé

Superficie :

Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :

Risques particuliers :

Nature de la demande

Effectif d'acteurs :

Tranche d'âge :

Effectif public :

Tranche d'âge :

Personnes ayant des besoins particuliers :

- Communication (traducteur) :
- Déplacement (chaise roulante...) :
- Autres :

Durée présence du public :

Public : Assis Debout Statique Dynamique

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente Non permanente Types :

Voies publiques : Oui Non

Dimension de l'espace naturel :

Distance de brancardage :

Longueur de la pente du terrain :

Autres conditions d'accès difficile :

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de :

Distance :

Structure hospitalière de :

Distance :

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité

Plans du site Annuaire téléphonique du site Autres :

Autres secours présents sur place

Médecin Nom : Téléphone :

Infirmier Kinésithérapeute Autres :

Ambulance privée Autres :

Secours publics : SMUR SP Police Gendarmerie Autres :

Autres :

Fait à :

Le :

Signature :